

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque de fabrication CHEVROLET	Type Chevelle Malibu Classic modèle 1AD37 (6 places)	Fiche d'homologation N° CH 0332 28
--	------------------------------------	--	---------------------------------------

Constructeur
identification CHEVROLET MOTOR DIVISION of GENERAL MOTORS CORPORATION, Warren, Michigan (USA)
"Malibu 1AD37" et "CH 0332 28" sur la plaquette du constructeur

Plaquelet constr.
N° du châssis "1D37V." devant le No du châssis
à droite, à l'intérieur de l'aile

Ident. du moteur "V" à l'avant, à gauche, sur la culasse (frappé par l'importateur)

Importateur pnnc. GENERAL MOTORS SWISSE SA, Salzhaustrasse 21, 2501 Bienna

Vehicule homologué = Signes fixes dans code du type 1AD37 / 1D37V..

Chassis

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4

Direction mécanique, avec assistance hydraulique

Transmission automatique

Nombre de vitesses 3 Entraînement sur roues AR

Frein de service hydraulique, 2-circuits, AV=disques/AR=exp. interne, assistance par dépression, AV=soupape de dosage, AR=limiteur

Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur les roues AR

Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, pédale

Ralentisseur par différence de pression: lampe-témoin combinée

Contrôle 2 circ.

Carrosserie limousine

Nombre de portes 2 Indic. vit. km/h

Ceintures sécurité SAE-J-4c +) Retrovisueur int. + à gauche

Cale Attelege

Antivol verrouillage de la direction et de la boîte G.V.

Nombre de places 6 av 3 centre ar 3

Dimensions

Longueur int. 5251 Empattements 2845

Largeur 1980

Hauteur 1440 Voie av 1560 ar 1542

Porte à faux lat. Voies av ar

av 1034 ar 1372 Braquage g 11600 d 11600

Distance volant - vers l'avant du véhicule

Moteur

Marque CHEVROLET Type V

Construction V Temps 4

Carburant B Position avant

Refruidiss. eau Nombre cylindr. 8

Alésage 101,6 Course 88,39

Cylindrée 5733 CV-impôt 29,20

Puissance en CV 145 SAE-net à /min 3800

Brut 73 dB/A à /min 3800

Silencieux 1 pot 540x290x170 mm S)

Mesure des gaz CCE = 1,0 % CO / ECE-15 *)

Déparasitage CCE = annexe B, chiffres 3+4 = D

Poids

avant 1020 arrière 820 total 1840

Poids à vide 145 275 420

Charge utile 1165 1025 2260

Poids total 2469

Garantie fabr. GR 78 - 15 GR 78 - 15 (Variantes ++)

Dimens. pneus - / 2,0 - / 2,0 voir

Ply / bar 1360 1360 remarques)

Charge pour V max sel. la marque, min. 166 km/h

Garantie poids remorquable avec frein

Garantie poids remorquable sans frein 90

Garantie poids de l'ensemble

Poids remorquable testé 166 km/h

Vitesse maximale selon le constructeur

Vitesse maximale testée km/h

Equipement §)	
Feux de route	2+2 SEALED BEAM GUIDE 1A+2A DOT H..
Feux de croisement	2 id.
Feux de position	SAE IP 74 GUIDE 1A
Feux rouges	SAE A (2) IR(2)S(2)T 76 GUIDE 1A
Feux stop	SAE A (2) IR(2)S(2)T 76 GUIDE 1A
Clignoteurs	av SAE IP 74 GUIDE SAE P1A 73 ar voir feux rouges
Catadioptres	av AV+AR ar SAE A-68 DOT
Feux de gabarit	av AV+AR ar
Feux complément.	
Eclairage plaque	2/ av centre
Essuie-glace	2/ balais avec/sans lave-glace
Avertisseurs	DELCO REXY "P" + "A"

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	CHEVROLET Chevelle Malibu Classic		
Homologation			
N°	CH	0332 28	
Carrosserie	limousine		
Places	total 6	avant	3
Poids à vide	1840	Carburant	B
Charge utile		CV-impôt	29,20
Poids total	2469	Cylindrée	5733

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des axes : la vignette ECE-15 se trouve à droite, à l'intérieur de l'aile.
- +) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées (OCE art. 23, al. 3bis); les ceintures du type SAE-J-4c sont conformes.
- ++) Variante de pneus :

GR 70 - 15	AV 1360 (2,0)	AR 1360 (2,0)	V-max varie selon la marque, minimum 166 km/h	
HR 70 - 15	1500 (2,0)	1600 (2,2)	identique	
FR 78 - 15	1270 (2,0)	1360 (2,2)	identique	voies
HR 78 - 15	1500 (2,0)	1600 (2,2)	identique	inchangées
205 HR 15	1260 (2,1)	1320 (2,2)	V-max 210 km/h	
225/70 HR 15	1280 (2,1)	1320 (2,2)	V-max 210 km/h	

§) Modifications par l'importateur:

- feux de position/clignoteurs AV : les verres oranges sont remplacés par des blancs SAE IP 74 GUIDE 1A; les ampoules oranges sont remplacées par des blanches (1157); les angles de visibilité des feux de position sont complétés par les feux de gabarit HELLA K 14023, ceux des clignoteurs par les clignoteurs latéraux d'origine;
- catadioptres : ceux d'origine non étanches; 2 SAE A-68 DOT sont montés en complément;
- feux rouges/stop : sont équipés d'ampoules de 5/18 W (la puissance exigée de ampoules doit être marquée de manière durable et bien visible);
- le catalyseur doit être vidé et la vis de vidange soudée.

A noter dans le permis de circulation:

- charge garantie sur le toit 90 kg.